

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,  
Le vingt et un février, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSET, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 février 2018

A l'exception de : Madame HUCHET  
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.  
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.  
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du  
Conseil Municipal

21 FEVRIER 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CHESNEAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ----- 32

### 6/ QUAI DES ARTS – PASS CULTURE SPORT – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

#### EXPOSE :

La Région des Pays de la Loire a créé le Pass culture sport pour permettre aux jeunes Ligériens d'acquérir un crédit réservé à l'achat de prestations ou de biens culturels dans les domaines du spectacle, cinéma, livre, patrimoine, événement sportif, pratique artistique, engagement citoyen et chantiers de jeunes bénévoles.

A travers ce dispositif, la Région des Pays de la Loire souhaite :

- démocratiser l'accès à la culture,
- faire du dispositif un véritable outil d'ouverture culturelle,
- valoriser les pratiques culturelles et sportives,
- favoriser l'engagement citoyen,
- favoriser l'intégration sociale des jeunes les plus éloignés de l'offre.

La Ville de Pornichet est partenaire de la Région des Pays de la Loire sur le volet « spectacle » de ce dispositif depuis l'ouverture de Quai des Arts en 2005.

Afin de moderniser le Pass culture sport, de renforcer son offre et de simplifier les démarches des jeunes, des établissements et des partenaires culturels et sportifs, la Région des Pays de la Loire a choisi de dématérialiser le Pass culture sport.

Suspendu depuis septembre 2017, la nouvelle version du Pass culture sport sortira en avril 2018.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Pour les partenaires du dispositif, il s'agit d'accepter comme moyen de paiement les crédits relatifs à leur domaine d'intervention faisant l'objet de la présente convention.

Le tarif qui s'applique désormais aux bénéficiaires du coupon spectacle du Pass culture sport correspond :

- ✓ au tarif réduit pour les billets achetés à l'unité dans la limite du plafond conventionnel de 16 €, montant maximum alloué par la Région ; un paiement complémentaire sera demandé au bénéficiaire si le coût est supérieur à 16 €,
- ✓ au tarif abonné réduit pour les billets achetés dans le cadre d'un abonnement dans la limite du plafond conventionnel de 16 €, montant maximum alloué par la Région ; un paiement complémentaire sera demandé au bénéficiaire si le coût est supérieur à 16 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Région Pays de la Loire et la Ville de Pornichet.

#### DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 13 février 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat Pass culture sport entre la Région Pays de la Loire et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*